

13.09.2004 - 14:16 Uhr

Assemblée des délégué(e)s de l'USS L'USS examine le lancement d'une initiative populaire pour la retraite à la carte dès 62 ans

Berne (ots) -

À l'unanimité, l'Assemblée des délégué(e)s de l'Union syndicale suisse (USS) de ce jour a, dans le cadre d'un débat sur la future stratégie syndicale en matière d'AVS, chargé le Comité de l'USS d'examiner le lancement d'une initiative populaire pour la retraite à la carte dès 62 ans. Cette initiative devra prévoir que l'obtention d'une rente partielle ou complète dépendra de la cessation, respectivement partielle ou totale, de l'activité lucrative. À partir de 65, la rente AVS devra être versée sans condition. Les délégué(e)s ont motivé leur décision comme suit :

Ø nécessité sociale : la retraite à 65, cela ne correspond pas à la réalité vécue ; les travailleuses et travailleurs sont poussés toujours plus tôt à la retraite ; et comme ils n'ont aucun droit à une activité rémunérée, nous devons leur garantir une sécurité financière et des conditions de vie dignes jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge ordinaire de la retraite ;

Ø inégalité face à la mort : les personnes qui effectuent des travaux pénibles, surtout physiques et, la plupart du temps, mal payés meurent beaucoup plus tôt que celles dont les activités sont intellectuelles ; aujourd'hui, elles ne profitent donc que trop peu, si tant est qu'elles en profitent, de leur rente AVS ; c'est profondément injuste ;

Ø blocage par la droite : alors que le résultat de la votation de mai dernier doit être clairement compris comme un mandat pour la classe politique de préparer une retraite à la carte socialement acceptable, la droite, obstinée, refuse d'abandonner ses croyances démographiques erronées et donc de sortir de sa logique du démantèlement pour voir ce que le peuple veut vraiment. C'est pour cela qu'il nous appartient de prendre les choses en main.

Colette Nova (031 377 01 24), Rolf Zimmermann (031 377 01 21) et Ewald Ackermann (031 377 01 09) se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100479352> abgerufen werden.